

Communauté de Communes

## Pays de Mortagne au Perche

## RECOMPOSITION DU BOCAGE

## Avancement rapide avec des opérations groupées de plantation de haies



13 575 habitants  
33 communes  
402 km<sup>2</sup> de territoire  
Département de l'Orne

## L'ESSENTIEL

À travers un programme de financement, le département de l'Orne permet aux collectivités et aux exploitants agricoles de s'engager dans la plantation de haies bocagères. Entre 2016 et 2020, la Communauté de Communes (CDC) du Pays de Mortagne au Perche s'appuie notamment sur cette aide pour porter 3 opérations groupées de plantation de haies. Accompagnée par la Chambre d'agriculture de l'Orne, elle identifie des exploitants agricoles et propriétaires intéressés pour leur faire signer des conventions et met en place un marché public de travaux. Sur ces 3 opérations, presque 30 km de haies sont plantées, participant ainsi à réduire l'érosion des sols, protéger les cours d'eau et constituer des corridors pour la biodiversité.

## L'ORIGINE DU PROJET

Lors de l'établissement de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), la Communauté de Communes du Pays de Mortagne au Perche effectue un repérage des haies existantes et constate la réduction du maillage bocager. Les élus décident alors de travailler sur des replantations pour préserver la biodiversité, lutter contre l'érosion des sols et améliorer la qualité des paysages. La collectivité commence donc à chercher des moyens de financement pour des opérations de plantation et des agriculteurs volontaires pour s'engager dans ce projet.



30

KM DE HAIES  
PLANTÉES

3

OPÉRATIONS  
RÉALISÉES ENTRE  
2016 ET 2020

60%

DU COÛT PRIS EN  
CHARGE PAR L'ORNE

# L'ACTION PAS À PAS

## RECHERCHER DES SUBVENTIONS

Constatant la réduction du maillage bocager sur son territoire, la CDC de Mortagne au Perche cherche des solutions financières pour y remédier, malgré son budget limité de petite collectivité. La première opération de 2015 à 2016 bénéficie d'un financement FEADER. Les suivantes sont intégrées dans le programme du Département de l'Orne. Le Conseil départemental a mis en place un financement de plantation de haies car le changement des pratiques agricoles, la suppression des chemins ruraux ou encore les arrachages importants encore observés et déplorés par les ornaïs tendent à modifier les maillages bocagers. Cette aide consiste à financer 60 % de la plantation de haies pour que des exploitants agricoles identifiés et engagés dans ce projet ne paient que 40 % de l'opération.

Afin que ce financement puisse avoir lieu, la collectivité consacre du temps agent pour monter un dossier de subvention. Le Département subventionne en général deux structures par année. La CDC du pays de Mortagne au Perche candidate d'abord en 2018 pour en faire profiter les exploitants de son territoire grâce à l'établissement au préalable de son PLUi. Elle fait une seconde demande en 2019 qui est aussi acceptée.

## IDENTIFIER DES EXPLOITANTS AGRICOLES INTÉRESSÉS

Le dossier peut être déposé au Département de l'Orne uniquement si les propriétaires et exploitants agricoles sont identifiés. Ces derniers peuvent participer s'ils ont au moins 200 m de linéaire sur leur terrain. De même, la plantation de haies ne peut se faire qu'en zone non urbanisée et non urbanisable. À la demande du Département, la Chambre d'agriculture de l'Orne constitue une base d'acteurs qui pourraient potentiellement faire partie du projet avec la Communauté de Communes. Ensuite, ils sont invités à une réunion d'information par différents canaux : [invitation personnelle](#), [communiqué de presse](#), réseaux sociaux et [communication communale](#). Lors de cette réunion, les participants volontaires sont identifiés et sélectionnés pour signer une convention.

## METTRE EN PLACE LE PROJET

Un cahier des charges est élaboré pour définir les conditions d'une bonne plantation et informer les acteurs qui s'engagent. Il prévoit un pourcentage de perte des haies et un remplacement éventuel. Sur chaque projet de plantation, une quinzaine d'agriculteurs et quelques propriétaires fonciers coopèrent et signent la "[convention de plantation de haies bocagères dans le cadre de l'opération collective de la Communauté de Communes du Pays de Mortagne au Perche](#)". Cet accord renseigne sur tout le fonctionnement de l'opération. La collectivité met également des réserves foncières à disposition pour planter des haies. Ensuite, un [marché public](#) est engagé pour sélectionner l'entreprise qui réalisera tous les travaux.

## PLANTER LES HAIES

L'entreprise de travaux, une fois choisie, effectue les plantations sur les parcelles identifiées en intervenant pendant une période de 6 mois définie dans le cahier des charges. En réalité, les plantations ont lieu sur 2 à 3 mois pendant l'automne car le sol et la météo offrent une configuration optimale pour la plantation et la pousse des haies. A contrario, les champs ou parcelles sont souvent en culture en janvier ou février, limitant les travaux. La plantation de haies est définie avec les agriculteurs en amont pour qu'elle soit cohérente avec leurs objectifs, les limites de parcelles et les enjeux climatiques. Il s'agit par exemple de trouver le meilleur emplacement pour favoriser la trame verte, planter perpendiculairement à la pente pour éviter le ruissellement, etc. Avant tout, une préparation du sol est réalisée puis des essences locales sont plantées par l'entreprise, espacées d'un mètre et à deux mètres des limites de parcelles. Une bâche biodégradable et des graviers sont installés aux pieds des plants pour faciliter leur développement. Les pousses bénéficient également de tuteurs et de protections anti-gibier pour aider leur croissance.

## CONSEILLER LES EXPLOITANTS AGRICOLES ET SUIVRE LES PLANTATIONS

À la demande de la CDC, la Chambre d'agriculture de l'Orne suit la plantation des haies tandis qu'elle prend en charge le remplacement et le recépage des pousses dès la première année. Il s'agit de couper des branches à la base de l'arbuste pour que la haie puisse s'étoffer. Les élus au sein de la CDC suivent également un peu le projet.

Pour que les exploitants puissent être autonomes, un chargé de mission de la Chambre d'agriculture accompagne les exploitants sur le terrain pour les sensibiliser et leur donner des conseils sur l'entretien des plants : arrosage, recépage, suivi, etc. Cette étape est essentielle pour la bonne continuité du projet.

## DEMANDER LE RESTE À CHARGE

Le Département apporte les fonds nécessaires, mais ne finance pas la totalité du projet. Le reste à charge de 40 % est demandé aux exploitants agricoles deux ans après le début du projet. Leur participation financière les rend plus volontaires et leur permet de s'engager pleinement dans le projet. Le paiement est demandé quand les haies sont plantées et les premiers retours ou remplacements de plants effectués, sachant que les prix peuvent varier par rapport au budget prévisionnel.



## 6 RAISONS POUR AGIR

1. PARTICIPER au maintien de la trame verte et favoriser la biodiversité.
2. ÉVITER le ruissellement et lutter contre les inondations.
3. PROTÉGER les sols contre l'érosion.
4. CRÉER des barrières naturelles contre les vents.
5. UTILISER le bois de coupe.
6. AMÉLIORER la qualité du paysage.

### LE DÉPARTEMENT DE L'ORNE se mobilise

Depuis 2008, le Département de l'Orne, au travers de politiques de subventions, finance différents dispositifs liés à la création ou la restauration de haies.

Le changement des pratiques agricoles et la suppression des chemins ruraux, tendent à modifier les maillages bocagers. Cependant, la haie demeure un élément identitaire du paysage normand qu'il faut préserver en proposant une politique incitative de plantation. Dans ce contexte, le Conseil départemental accentue son soutien financier aux plantations de haies bocagères et à la mise en œuvre de plans de gestion. Dès 2017, il change alors de politique et finance 30 à 40 km de haies par an.

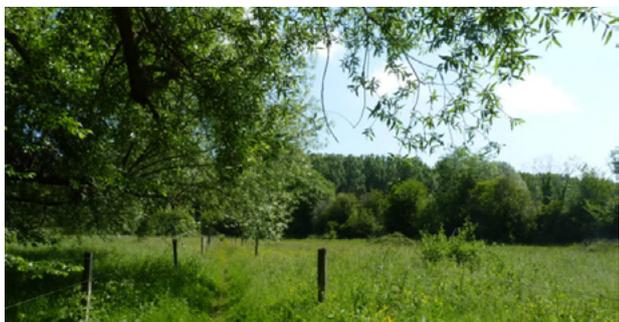
### LA HAIE et la biodiversité

Les haies bocagères sont des habitats importants pour de nombreuses espèces animales et végétales. Elles fournissent de la nourriture, un abri et des corridors de migration pour les oiseaux, les insectes et les petits mammifères. Les haies bocagères sont également importantes pour la pollinisation, car elles attirent de nombreux pollinisateurs sauvages tels que les abeilles et les papillons.

## POINTS DE VIGILANCE

- ▶ Le suivi des paiements des exploitants demande une attention particulière, notamment car le paiement est sollicité bien après le début du projet.
- ▶ Le montage et le suivi des dossiers demande beaucoup de temps aux agents en plus de leurs missions principales.
- ▶ L'idéal est de planter les haies en évitant la période de sécheresse pour perdre le moins de plants possible. Il vaut donc mieux ne pas planter en avril avant la venue de l'été et des sécheresses.
- ▶ Un temps d'animation et de suivi est nécessaire auprès des propriétaires, notamment pour les sensibiliser à l'entretien et l'arrosage en cas de sécheresse et ainsi éviter les pertes.

### UNE PAGE pour vous aider !



[Zoom sur la reconstitution ou l'entretien du patrimoine de HAIES en Normandie](#)

ANBDD, 2022

Encart sur les aides mobilisables sur les haies

## CONTACT

### Julie AUBRY

Directrice Générale des Services  
Communauté de communes du Pays de Mortagne au Perche

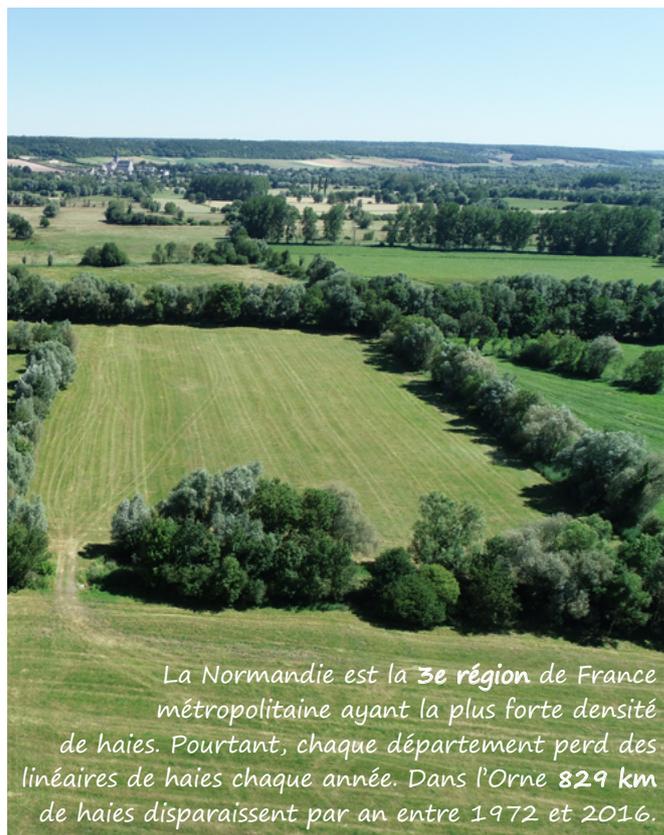
Tél. : 02 33 85 35 86 (ou 07 89 01 63 34)

E-mail : [dgs@cdc-mortagne-au-perche.com](mailto:dgs@cdc-mortagne-au-perche.com)

### Communauté de Communes du Pays de Mortagne au Perche

Maison des Territoires - Z.I de la Grippe  
61 400 Mortagne-au-Perche

[www.cdc-mortagne-au-perche.com](http://www.cdc-mortagne-au-perche.com)



*La Normandie est la 3<sup>e</sup> région de France métropolitaine ayant la plus forte densité de haies. Pourtant, chaque département perd des linéaires de haies chaque année. Dans l'Orne 829 km de haies disparaissent par an entre 1972 et 2016.*

En savoir + : [État et évolution de la densité des haies en Normandie](#)

## LES + POUR LES CULTURES

Les haies bocagères peuvent protéger les cultures agricoles contre les vents forts en créant des barrières naturelles. Elles peuvent également protéger les cultures contre les ravageurs en abritant des prédateurs naturels tels que les chauves-souris et les oiseaux.

Les racines des arbustes et des arbres qui composent les haies bocagères renforcent également la structure du sol, ce qui peut améliorer sa capacité à retenir l'eau et les nutriments.

## PERSPECTIVES

En fonction des financements mobilisables, la Communauté de Communes envisage de relancer une opération de ce type. Elle souhaite également renforcer le suivi après plantation. En 2022, le Parc naturel régional du Perche, sur le même territoire, candidate pour l'AMI «[Opération Normandie Haies](#)» qui est porté par la région et permet aux exploitants de mettre en oeuvre de nouveaux projets de plantations de haies bocagères.

Cette fiche de la collection "Retours d'expériences : des actions pour s'inspirer !" est une publication de l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable ANBDD, juillet 2023

Rédaction/mise en page : Sarah GIDEL

Remerciements : Julie AUBRY et Gregory VAILLE (CDC du Pays de Mortagne au Perche)

Photos : CDC du Pays de Mortagne au Perche et Alexandre Dudouble

ANBDD, L'Atrium, 115, boulevard de l'Europe 76100 ROUEN - [www.anbdd.fr](http://www.anbdd.fr)

Contact ANBDD : Catherine LARINIER - mail : [catherine.larinier@anbdd.fr](mailto:catherine.larinier@anbdd.fr) - Tél. : 06 40 73 97 40